



Municipalité Egan-Sud

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD

Le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire, ce mardi 9 décembre 2025 à 19h00 et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon ainsi que la conseillère et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Gilles Patry, M. Pierre Laramée, Mme. Nathalie Dault, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour.

Madame Mariette Rochon, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance. Mme Mélanie Lapointe est aussi présente.

2025-12-R6552 Ouverture de la séance ordinaire du 9 décembre 2025

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Patry, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2025-12-R6553 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Ordre du jour

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2025
- 0.5 Période de questions

Administration générale

- 100.1 CEHG – Demande concours Opti-Math
- 100.2 Repère familial – Demande mobilisation municipal pour Guignolée 2025
- 100.3 Yves Cousineau – Soumission pour porte salle communautaire
- 100.4 La maison des Collines – Demande de soutien financier

Conseil municipal

- 110.1 Désignation responsable accès aux documents et protection des renseignements personnels (commission d'accès à l'information)
- 110.2 Calendrier des séances du conseil pour 2026
- 110.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement 2025-040 - indemnité kilométrage
- 110.4 Budget discrétionnaire – 365.71\$
- 110.5 MRCVG – Demande de suspension de la Loi 2 (médecins)

- 110.6 Municipalité de Messines et Ville de Maniwaki – invitation pour participer à la formation obligatoire destinée aux élus municipaux

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des dépenses payés, à payer et salaires au 30-11-2025

Sécurité publique

- 200.1 Problématique du chemin Montcerf

Voirie

- 300.1 Remboursement pour bottes de travail

Environnement

Aménagement et urbanisme

Loisirs, Culture et bibliothèque

Correspondances officielles reçues

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2025-12-R6554 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

2025-12-R6555 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2025

Il est proposé par la conseillère Madame Nathalie Dault, appuyée par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2025 soit adopté tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTION

Personne n'assistait à la séance

2025-12-R6556 Concours Opti-Math – CEHG

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un don de 140\$ pris dans le budget discrétionnaire des élus soit remis à la CEHG pour l'organisation du concours Opti-Math afin de récompenser les participants et participantes de la finale qui se déroulera le 18 mars prochain.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Note au procès-verbal à l'effet que les membres du conseil ont été informés qu'une mobilisation des conseils municipaux a été organisé pour la Guignolée du Centre de pédiatrie sociale qui se tiendra le 13 décembre.

2025-12-R6557 Achat et installation poignée à combinaison – Salle communautaire

Il est proposé par la conseillère Mme Nathalie Dault, appuyée par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte la soumission de serrurerie Yves Cousineau pour l'achat et l'installation d'une poignée à combinaison pour la Salle communautaire afin de faciliter l'accès aux locataires de la salle.

Adoptée

2025-12-R6558 Don discrétionnaire – La maison de la Collines

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un don de 100\$ pris dans le budget discrétionnaire des élus soit remis à La maison des Collines afin de poursuivre leur mission qui est d'accompagner gratuitement les personnes en fin de vie et leurs proches.

Adoptée

2025-12-R6559 Désignation responsable de l'accès aux documents et protection des renseignements personnels

2025-12-R6560 Adoption du calendrier – séances ordinaires 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec*, prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026 et que ces séances se tiendront au bureau municipal et débiteront à 19 h :

CALENDRIER 2026

Le mardi 13 janvier
Le mardi 10 février
Le mardi 3 mars
Le mardi 7 avril
Le mardi 5 mai
Le mardi 2 juin

Le mardi 7 juillet
Le mardi 4 août
Le mardi 1^{er} septembre
Le mardi 6 octobre
Le mardi 3 novembre
Le mardi 1^{er} décembre

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Pierre Laramée conseiller, qu'un règlement no 2025-041 ayant pour objet de modifier le règlement n° 2008-03 règlement portant sur les frais de déplacements pour les employés et les membres du conseil, sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

ET

Dépose le projet du règlement numéro : 2025-041 intitulé : « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 2008-03 intitulé : Règlement portant sur les frais de déplacements.

2025-12-R6561 Don budget discrétionnaire - 2025

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Patry, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 882.38\$ soit remis au Club des petits déjeuners, un montant de 570.95\$ au CPE la bottine et 726.67\$ à la maison de la famille. Ces montants seront pris à même les budgets discrétionnaires des élus.

Adoptée.

2025-12-R6562 Appui à la MRCVG – Demande au gouvernement de suspendre la Loi 2

Considérant que le gouvernement du Québec a déposé la Loi du 2, visant à instaurer de nouvelles mesures de gestion et de performance dans le réseau de la santé, notamment auprès des médecins de famille ;

Considérant que cette loi était initialement connue sous le nom de projet de loi 106, intitulé « Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services », et qu'elle a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 25 octobre 2025, sous bâillon ;

Considérant que cette loi suscite une vive inquiétude auprès des professionnels de la santé, notamment en raison de son approche centrée sur la performance quantitative plutôt que sur la qualité des soins;

Considérant que les médecins de famille, en particulier dans les régions comme la Vallée-de-la-Gatineau, assument une large gamme de responsabilités cliniques et communautaires essentielles au bon fonctionnement du système de santé;

Considérant qu'une telle réforme impose une pression supplémentaire dans un contexte déjà fragile, accentuant le risque de décrochage, de départs vers d'autres provinces et de difficultés accrues de recrutement et de rétention;

Considérant qu'il est essentiel de recentrer les politiques de santé sur les besoins des patients et sur le principe de soins humains, accessibles, continus et de qualité, mais que le mode de rémunération prévu par la Loi du 2 mise sur la quantité d'actes médicaux plutôt que sur la qualité des services rendus, ce qui va à l'encontre de ce principe fondamental;

Considérant que la confiance du public envers le système de santé repose sur la stabilité, la transparence, la reconnaissance des professionnels et leur implication dans les décisions qui les concernent;

Considérant qu’une réforme d’une telle ampleur devrait être élaborée selon une approche de co-construction avec les médecins et les acteurs du réseau, en tenant compte des réalités territoriales, des défis particuliers des régions périphériques, et dans un esprit de collaboration;

Considérant que, dans le cadre de la reprise des négociations relatives aux modalités de la Loi 2, le recours à l’arbitrage devrait être privilégié afin de favoriser l’atteinte d’un consensus servant les meilleurs intérêts du système de santé;

Considérant que la consultation élargie des professionnels de la santé et des régions est un gage de légitimité et de pertinence dans l’élaboration des lois qui encadrent notre système de santé ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité d’Egan-Sud appuie le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

De demander au gouvernement du Québec de suspendre l’application de la Loi du 2 afin de permettre une réévaluation complète de ses effets sur le système de santé, notamment dans les régions comme la Vallée-de-la-Gatineau;

De réclamer qu’une consultation élargie des médecins, des professionnels de la santé et des représentants des régions soit menée dans le cadre de cette réévaluation;

De demander que les négociations reprennent dans un mode d’arbitrage;

D’inviter le gouvernement à adopter une approche collaborative et fondée sur la co-construction pour toute future réforme en santé;

De rappeler l’importance de remettre les patients et la qualité des soins au centre des décisions politiques et administratives;

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux, au premier ministre du Québec, aux députés de l’Outaouais, à la Fédération québécoise des municipalités, à l’union des municipalités du Québec ainsi qu’aux municipalités locales de la MRC, aux municipalités du Québec et aux MRC du Québec.

Adoptée.

2025-12-R6563 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires au 30 novembre 2025

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l’unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payés 11-11-2025 au montant de	29 404.33\$
Les dépenses à payer 10-12-2025 au montant de	17 954.78\$
Les salaires payés au 30-11-2025 au montant de	17 724.19\$

Adoptée.

2025-12-R6564 Problématique du chemin Montcerf

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a déjà demandé à la Ville de Maniwaki d'accepter de changer le nom du chemin Montcerf pour le nom chemin de la Désert ;

ATTENDU QUE ce chemin passe dans la Ville de Maniwaki, la municipalité d'Egan-Sud et la municipalité de Montcerf-Lytton ;

ATTENDU QUE 3 codes postaux différents desservent les 3 municipalités avec 2 codes postaux dans la municipalité d'Egan-Sud ;

ATTENDU QUE pour les services d'urgences, les livraisons et la poste cette situation engendre beaucoup de problème pour nos résidents ;

ATTENDU QUE lors d'un appel d'urgence, les services se sont rendus dans la municipalité de Montcerf-Lytton plutôt que Egan-Sud et que cette urgence aurait pu être dangereuse pour notre résidente ;

ATTENDU QUE la Ville de Maniwaki a déjà refusée notre demande puisqu'eux n'avait aucun problème avec le nom de ce chemin ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil demande à la Directrice générale de rencontrer la Directrice générale de la Ville de Maniwaki afin de voir les possibilités de s'entendre pour trouver une solution à ce problème très important pour les citoyens de notre municipalité.

Adoptée.

2025-12-R6565 Remboursement pour bottes de travail pour employé de voirie

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par la conseillère Mme Nathalie Dault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte de payer un maximum de 300\$ pour une paire de botte de travail pour notre employé de voirie.

Adoptée.

2025-12-R6566 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par la conseillère Mme. Nathalie Dault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h45.

Adoptée.


M. Neil Gagnon
Maire


Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Greffière-trésorière